

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2025-2028



Préparée par le
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
en collaboration avec la Ville de Coaticook

Dans le cadre de la démarche



Municipalités et
citoyen.nes **alliés** dans
l'action climatique

Avril 2025

LISTE DES ACRONYMES

CREE	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
EEE	Espèce exotique envahissante
GES	Gaz à effet de serre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

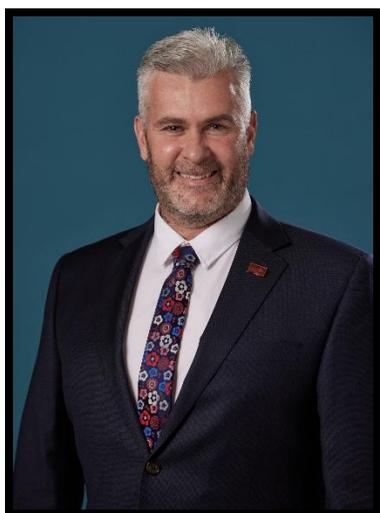
C'est avec un grand enthousiasme que je vous présente la Politique environnementale de la Ville de Coaticook pour la période 2025-2028. Cette politique découle d'un travail collaboratif et d'une démarche participative, où la voix de la communauté a été essentielle. Ensemble, nous avons réfléchi à la meilleure façon d'agir face aux défis environnementaux de notre époque.

Coaticook, riche de ses milieux naturels et de son patrimoine, se doit d'assurer la protection de ces atouts précieux tout en les mettant en valeur pour les générations à venir. C'est pourquoi cette politique met l'accent sur des actions concrètes pour préserver notre environnement et renforcer notre résilience aux changements climatiques.

Nous devons tous, individuellement et collectivement, participer à cette transformation en modifiant nos habitudes et en privilégiant des pratiques plus durables. La sensibilisation, l'éducation et la participation de chaque citoyenne et citoyen seront des piliers importants de ce projet.

Coaticook souhaite aussi être un modèle en matière de leadership écologique, en encourageant des initiatives locales et en soutenant les entreprises et citoyens engagés dans cette démarche.

Avec cette politique, nous nous engageons à agir pour un avenir plus respectueux de l'environnement, tout en mettant l'accent sur la collaboration et la solidarité. Ensemble, construisons une ville plus verte, plus résiliente et plus responsable.



A handwritten signature in black ink, which reads "Simon Madore". The signature is written in a cursive, flowing style.

Simon Madore, maire de la Ville de Coaticook

1. MISE EN CONTEXTE ET DÉMARCHE

La Politique environnementale de la Ville de Coaticook découle du Plan de développement 2020-2024. Celui-ci précise les thématiques environnementales prioritaires pour la Ville. En 2021, dans le cadre de la démarche *Municipalités et citoyens alliés dans l'action climatique*, la Ville de Coaticook mandate le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour élaborer sa Politique environnementale. Cette démarche catalyse la formation du Comité environnement. Considérant l'importance d'inclure l'environnement dans tous ses axes de développement, la Ville de Coaticook engage une ressource à temps plein pour, entre autres, mettre en œuvre le Plan d'action de la Politique.

La démarche démarre au printemps 2021 avec la mise en place du Comité environnement de la Ville de Coaticook. L'équipe formée du CREE et du Comité environnement établit la vision et le cadre de référence de la Politique, qui sont ensuite présentés aux représentants de services municipaux et à différentes organisations partenaires de la Ville. Une consultation publique complétera le processus d'élaboration de la Politique.

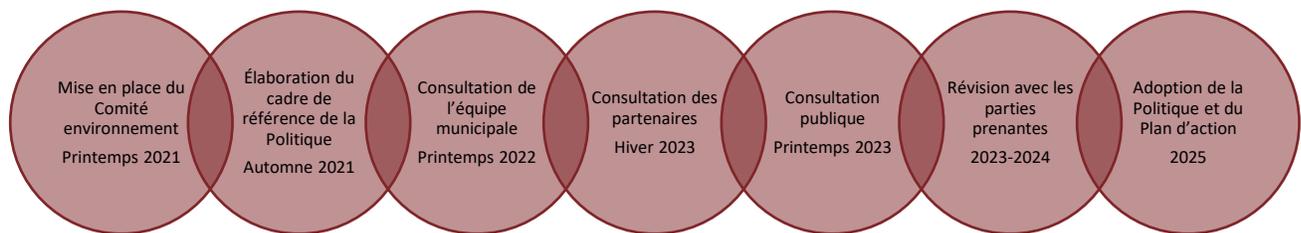


Figure 1.1 : Étapes relatives à l'élaboration de la Politique environnementale

Les champs d'intervention de la Politique environnementale ont été établis en fonction des axes de développement prioritaires de la Ville, ainsi que des demandes énoncées par les citoyens. La Politique est un outil stratégique mis en place pour faire face à l'urgence climatique. Elle dresse un cadre de référence et définit des objectifs environnementaux. Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre lesdits objectifs sont détaillés dans le Plan d'action de la Politique environnementale.

2. PORTRAIT

Située dans la partie méridionale de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, au nord du Vermont, la ville de Coaticook couvre une superficie de 222,73 km² et compte une population de 9 008 résidents (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH], 2010; 2025). La superficie de la ville n'occupe que 12 % du territoire de la MRC, alors que sa population y compte pour 47 % (Statistique Canada, 2021). La ville de Coaticook est le centre de services de la MRC et le pôle commercial régional. Une distance de 35 km sépare Coaticook de Sherbrooke.

La beauté des paysages coaticookois attire de nombreux touristes. Foresta Lumina, le Parc de la Gorge de Coaticook, le mont Pinnacle et la plage Baldwin sont quelques exemples de sites touristiques qui mettent en valeur les milieux naturels de la ville (Ville de Coaticook, 2022a).

Le couvert forestier, concentré au sud du territoire, relie les grands massifs forestiers des États-Unis à ceux des montagnes Blanches. Plus de 90 % de la superficie du territoire coaticookois se situe en zone agricole. Les terres en culture occupent près de 39 % du territoire et la forêt, 45 % (Ville de Coaticook, 2022b).

En 2020, Coaticook comptait 272 fermes enregistrées sur son territoire (MRC de Coaticook, 2022). Outre le secteur agricole, la ville de Coaticook réunit des industries et des institutions qui sont d'importants vecteurs économiques. Les secteurs d'emplois, par ordre d'importance, sont la fabrication, l'agriculture, les soins de santé et la construction (MRC de Coaticook, 2018a; 2018b).



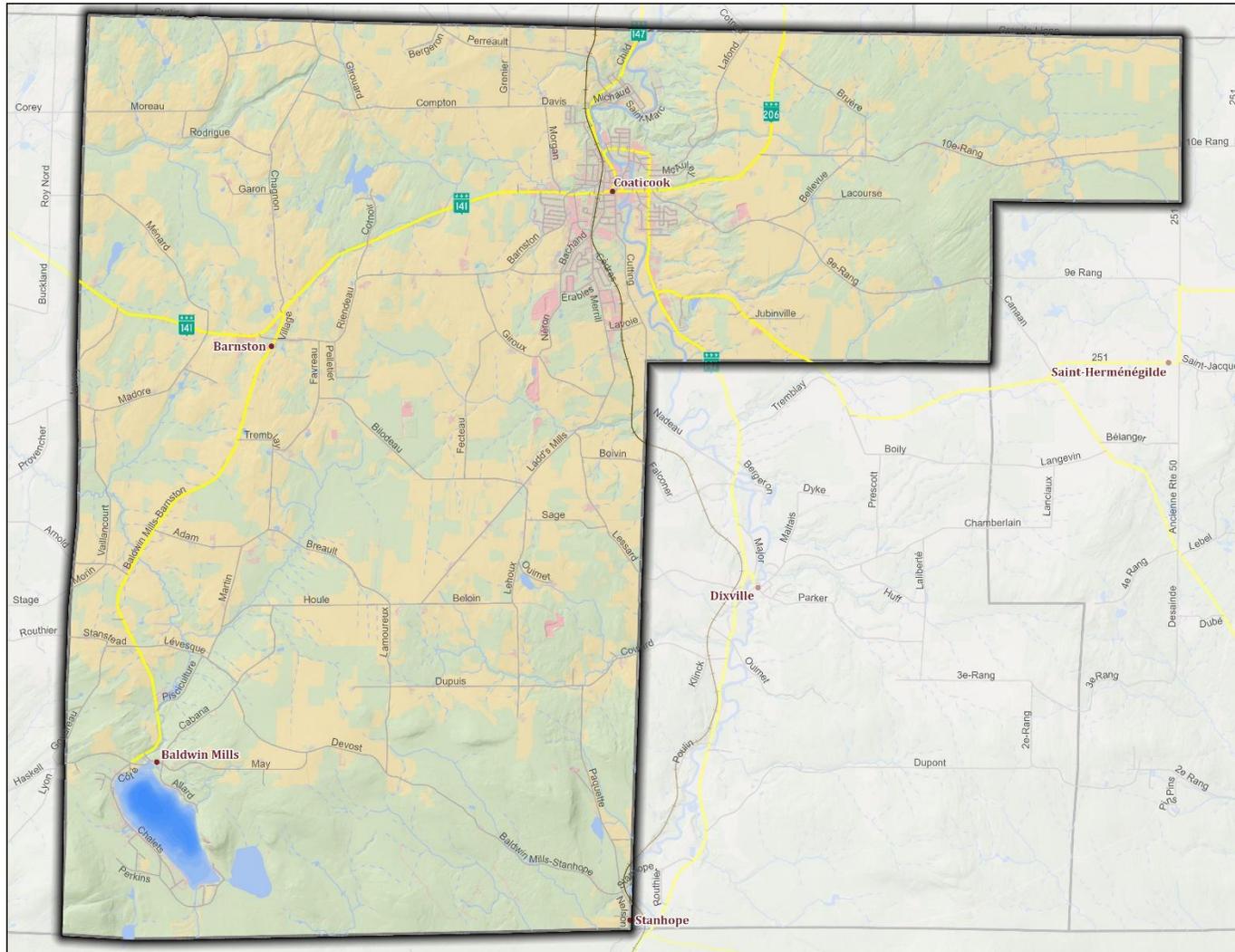


Figure 2.1 Carte de la ville de Coaticook

3. ACTEURS DU MILIEU

Plusieurs organisations et personnes s'intéressent à la protection de l'environnement naturel de Coaticook. Voici les principaux acteurs recensés.

Tableau 3.1 Acteurs du milieu

Acteurs	Qui sont-ils?
Comité environnement (Ville de Coaticook)	Ses membres ont été nommés par le conseil municipal pour assister à la création de la présente Politique. Ils veilleront également à sa mise en œuvre et à celle de son Plan d'action.
Association pour la protection du lac Lyster (APPLL) appll.org	Sa mission est de promouvoir la protection du lac Lyster et de son environnement auprès des résidents de Baldwin Mills et de Coaticook ainsi qu'auprès des visiteurs du lac. L'APPLL assure un suivi de la qualité de l'eau du lac en prenant des mesures et en faisant des observations. Elle valorise les bonnes pratiques, collabore avec de nombreux partenaires et experts-conseils et élabore des projets.
L'organisme Parc Harold F. Baldwin parchfbaldwin.com	Le Parc valorise l'observation et l'interprétation de la nature dans son réseau de sentiers pédestres qui sillonne le mont Pinnacle. Sa mission première est de veiller à la conservation, à la mise en valeur et à la pérennité de ce riche écosystème. L'éducation et la sensibilisation des visiteurs au respect des règlements du parc sont également valorisées afin de mieux protéger ce joyau de la région de Coaticook.
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) cogesaf.qc.ca	Couvrant l'entièreté du territoire, le COGESAF a pour mission de réaliser la gestion intégrée des ressources hydriques par bassin versant, dans le grand bassin versant de la rivière Saint-François.
Corridor appalachien corridorappalachien.ca	Cet organisme expert en conservation des milieux naturels agit à l'échelle de la région naturelle des montagnes Vertes, tout en englobant d'autres secteurs forestiers de l'Estrie. Il propose de nombreux outils de protection de la nature à l'intention des propriétaires fonciers et des décideurs.
Acti-Bus mrcdecoaticook.qc.ca	Acti-Bus est un organisme à but non lucratif qui centralise l'ensemble des services de transport intermunicipal des personnes.
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) environnementestrie.ca	Cet organisme, ayant pour territoire d'action la région de l'Estrie, vise la protection de l'environnement par la concertation, l'accompagnement et la communication environnementale. Il est partenaire de la réalisation de la Politique.
Ressourcerie des Frontières ressourceriedesfrontieres.com	Actrice importante de l'économie circulaire, la Ressourcerie des Frontières a une mission environnementale prônant le développement durable, communautaire et humain. Elle offre un service de collecte sur appel et de dépôt à 22 municipalités des MRC de Coaticook et de Memphrémagog afin d'amasser des objets qui sont ensuite triés, nettoyés et restaurés par des employés et bénévoles, avant de leur offrir une seconde vie dans deux magasins d'articles usagés situés à Coaticook et à Magog.

4. CADRE DE RÉFÉRENCE

Le cadre de référence définit la vision du conseil municipal quant à l'environnement. Il précise les champs d'intervention de la Politique et énumère les principes directeurs qui guideront la prise de décisions.

4.1 Vision

Les membres du Comité environnement reconnaissent l'urgence climatique. La Ville doit tenir compte des enjeux environnementaux dans son processus de prise de décisions.

« La Ville de Coaticook et ses citoyens passent à l'action pour la protection de l'environnement en respectant les principes du développement durable.

Le respect des milieux naturels, la carboneutralité et l'aménagement durable du territoire sont des concepts clés envers lesquels s'engage la Ville afin de faire face à la crise climatique et d'assurer un milieu de vie sain et résilient aux générations actuelles et futures. » Simon Madore

4.2 Champs d'intervention

Quatre champs d'intervention découlent du processus de consultation de la Politique. Ensemble, ils englobent les principaux enjeux environnementaux associés directement ou indirectement aux changements climatiques.



La lutte aux changements climatiques est ardue. La Ville de Coaticook est consciente qu'elle ne peut aborder tous les problèmes de front. Dans la première mouture de la Politique environnementale, certains champs d'intervention seront priorisés par rapport à d'autres. Toutefois, des objectifs seront formulés pour chacun d'entre eux et des actions, de petite ou grande envergure, seront proposées dans le Plan d'action pour chacun des objectifs.

4.3 Principes directeurs

Les principes directeurs sont les piliers de la Politique environnementale de la Ville de Coaticook. Ils guident le processus décisionnel.



4.3.1 Protéger et mettre en valeur les milieux naturels

La protection de la biodiversité et des habitats est à la base de toutes actions visant la protection de l'environnement. Les actions et les décisions de la Ville de Coaticook et de sa communauté doivent considérer la capacité de support des milieux naturels et viser une utilisation durable des ressources naturelles, agricoles et hydriques, tout en évitant de générer des impacts négatifs sur ceux-ci. La limitation de l'étalement urbain au profit du maintien des activités agricoles et des milieux naturels peut servir de ligne directrice pour ce principe.

4.3.2 Sensibiliser, éduquer et impliquer la population

En utilisant divers moyens pour informer, sensibiliser et éduquer la population, les industries, commerces et institutions (ICI) du territoire, ainsi que les élus et les employés municipaux sur des enjeux environnementaux, la Ville se donne les moyens pour favoriser l'implication de sa communauté dans la protection de l'environnement. Des outils de communication doivent être adaptés de manière à atteindre les multiples facettes de la communauté.

4.3.3 Appliquer le principe de précaution

Dans le contexte des changements climatiques et des impacts anticipés dans la région, la Ville tiendra compte de critères environnementaux dans sa prise de décisions afin d'éviter que ses actions contribuent à l'émission de GES et d'assurer une utilisation raisonnable et durable des ressources naturelles du territoire. Ainsi, lorsqu'il y a une activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, en cas d'incertitude scientifique sur les risques, la Ville mettra en place des

mesures concrètes pour prévenir une dégradation de l’environnement.

4.3.4 Faire preuve de leadership

La Ville de Coaticook ose prendre des décisions en faveur de la protection de l’environnement. La Ville de Coaticook et sa communauté ne se contenteront pas de suivre le mouvement, mais seront reconnues comme étant un milieu proactif pour la préservation et l’amélioration de la qualité de l’environnement. De plus, la Ville tentera de faire œuvre d’exemplarité.

5. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET CHAMPS D’INTERVENTION

La Politique s’articule autour de quatre champs d’intervention. Ils ont été définis en tenant compte des compétences municipales. Ainsi, le transport et l’énergie forment le premier champ d’application, viennent ensuite la protection des milieux naturels et de la biodiversité, l’économie circulaire et, enfin, la gouvernance municipale.

5.1 Réduction des émissions de GES dans les secteurs du transport et de l’énergie

Au Québec, le secteur des transports est responsable à lui seul de près de 43 % de la production totale des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la province (ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [MELCCFP], 2022). La Ville de Coaticook est traversée par les routes 141, 147 et 206, ainsi que par des rues résidentielles, des chemins de gravier et des chemins privés. L’usage de la voiture est dominant dans la population et la présence importante de véhicules lourds (camionnage) pose des enjeux de cohabitation avec d’éventuelles mises en place de solutions de transport actif (MRC de Coaticook, 2018a; 2018b).

La Ville de Coaticook est desservie par un service de transport adapté ainsi que par un service de transport collectif, urbain et interurbain (Acti-Bus) accessible à l’ensemble de la population. L’entreprise privée Taxi 300 offre le service de transport de personnes et de colis (MRC de Coaticook, 2020). Cette entreprise de taxis permet également d’assurer le transport sans émettre de GES grâce à son parc de voitures électriques (Taxi 300 Coaticook, 2022).

Les cyclistes peuvent utiliser les 17,7 km du circuit vélo-piétonnier Rivière aux pins qui relie trois axes de la ville, dont celui du centre-ville (Ville de Coaticook, 2022b). Les trottoirs et les passages piétonniers sont surtout présents dans le centre-ville.

En dehors du secteur du transport, les données disponibles sur la consommation d’énergie sont peu nombreuses. La Ville de Coaticook possède son propre réseau hydroélectrique, Hydro-Coaticook, qui distribue de l’électricité à environ 3 900 abonnés provenant des secteurs résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels.

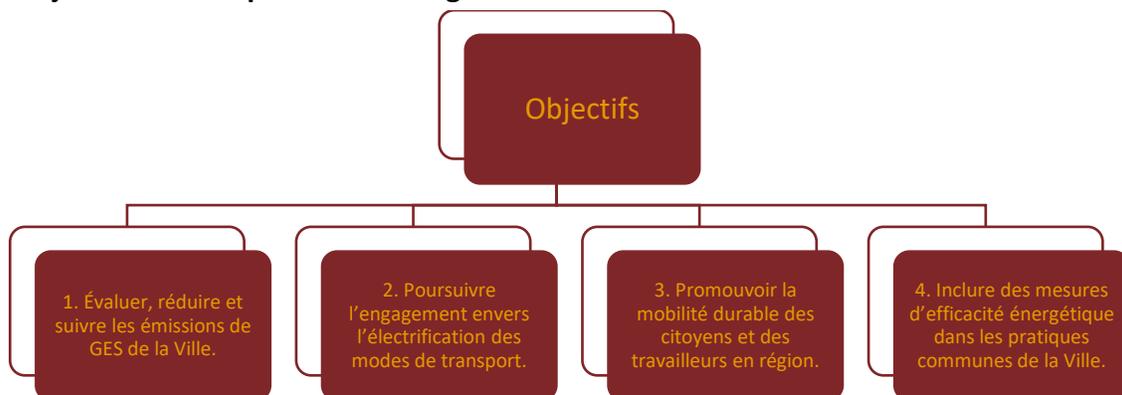
5.1.1 Transport et énergie : quelques constats

- Un inventaire des émissions de GES réalisé en 2010 pour la Ville de Coaticook a démontré que la grande majorité des émissions issues de la municipalité (> 70 %) provient de ses déplacements motorisés (Enviro-accès, 2011). L'inventaire n'a pas été accompagné d'un plan de réduction.
- L'inventaire des GES de 2010 n'a pas tenu compte de l'utilisation de l'énergie par les ménages (chauffage, climatisation, etc.).
- Le voiturage en solo est le moyen de transport privilégié par plus de 9 citoyens sur 10 (Enviro-accès, 2011). La culture de l'automobile est fortement implantée et le réseau de transport en commun est faiblement utilisé par la population.
- La présence de bollards permet d'encourager le partage sécuritaire de la route avec les cyclistes dans le noyau urbain. La continuité du réseau cyclable et la sécurité des rues résidentielles demeurent toutefois à améliorer pour encourager le transport actif.

5.1.2 Points d'appui de la politique : quelques bons coups

- Incitation à l'électrification des transports : stations de recharge pour voitures électriques et subvention aux citoyens pour l'installation de bornes à domicile.
- Transition vers l'électrification du parc de véhicules municipaux.
- Ajout d'une borne de réparation de vélo en libre-service.
- Bornes de recharge pour vélo électrique en libre-service.

5.1.3 Objectifs en transport et en énergie



5.2 Protection des milieux naturels, de la biodiversité et des îlots de fraîcheur

Plus que jamais, les effets des changements climatiques se font ressentir. La moyenne annuelle de température pour la région de l'Estrie était de 5,1 °C pour la période de référence de 1981 à 2010

(Ouranos, 2023). La température moyenne annuelle régionale pourrait augmenter de 7,5 °C à 8,1 °C au cours des 30 prochaines années, selon différents scénarios climatiques étudiés (Ouranos, 2023). Les scénarios climatiques prévoient également une augmentation jusqu'à près de 8 % des précipitations annuelles (Ouranos, 2023). Dans ses scénarios, Ouranos prévoit également une plus grande fréquence des cycles de gel-dégel, une crue printanière plus hâtive et des pics de chaleur plus fréquents, plus longs et plus intenses. Enfin, des événements extrêmes tels que des pluies fortes, de la grêle et des périodes de sécheresse pourraient augmenter en fréquence et en intensité, à l'été et à l'automne (Ouranos, 2023).

Les impacts des changements climatiques se font davantage ressentir dans les îlots de chaleur, ces endroits bétonnés dénués de végétation qui sont plus propices à absorber la chaleur et à empêcher l'eau de pénétrer le sol, créant ainsi de fortes accumulations d'eau en cas de pluie diluvienne. On compte des îlots de chaleur surtout dans le centre-ville de Coaticook, notamment dans les grands espaces de stationnement.

Heureusement, la présence de milieux naturels dans la ville et dans sa périphérie contribue à atténuer les impacts des changements climatiques. Par exemple, des arbres en ville vont créer de l'ombre, absorber les eaux de pluie, conserver l'humidité et assurer des abris et de la nourriture pour la biodiversité urbaine. À la campagne et au bord des plans d'eau, les grands espaces boisés, les milieux humides et les bandes riveraines végétalisées agissent comme des éponges ou espaces de transition pour éviter que les polluants se rendent jusqu'à l'eau.

Coaticook compte heureusement plusieurs territoires d'intérêt écologique jouant un rôle important dans l'adaptation aux changements climatiques. Notons par exemple l'aire de nidification du faucon pèlerin au mont Pinnacle, le marais de la Meder et une forêt refuge d'environ 20 ha qui abrite plusieurs espèces végétales à statut précaire (MRC de Coaticook, 2018a).

Le marais de la Meder, d'une superficie d'environ 21 ha, constitue un habitat essentiel pour de nombreuses espèces. Il s'agit d'un des cinq milieux humides d'intérêt régional de la MRC (MRC de Coaticook, 2018a). Le territoire comprend également une partie du marais Duquette à son extrémité est.

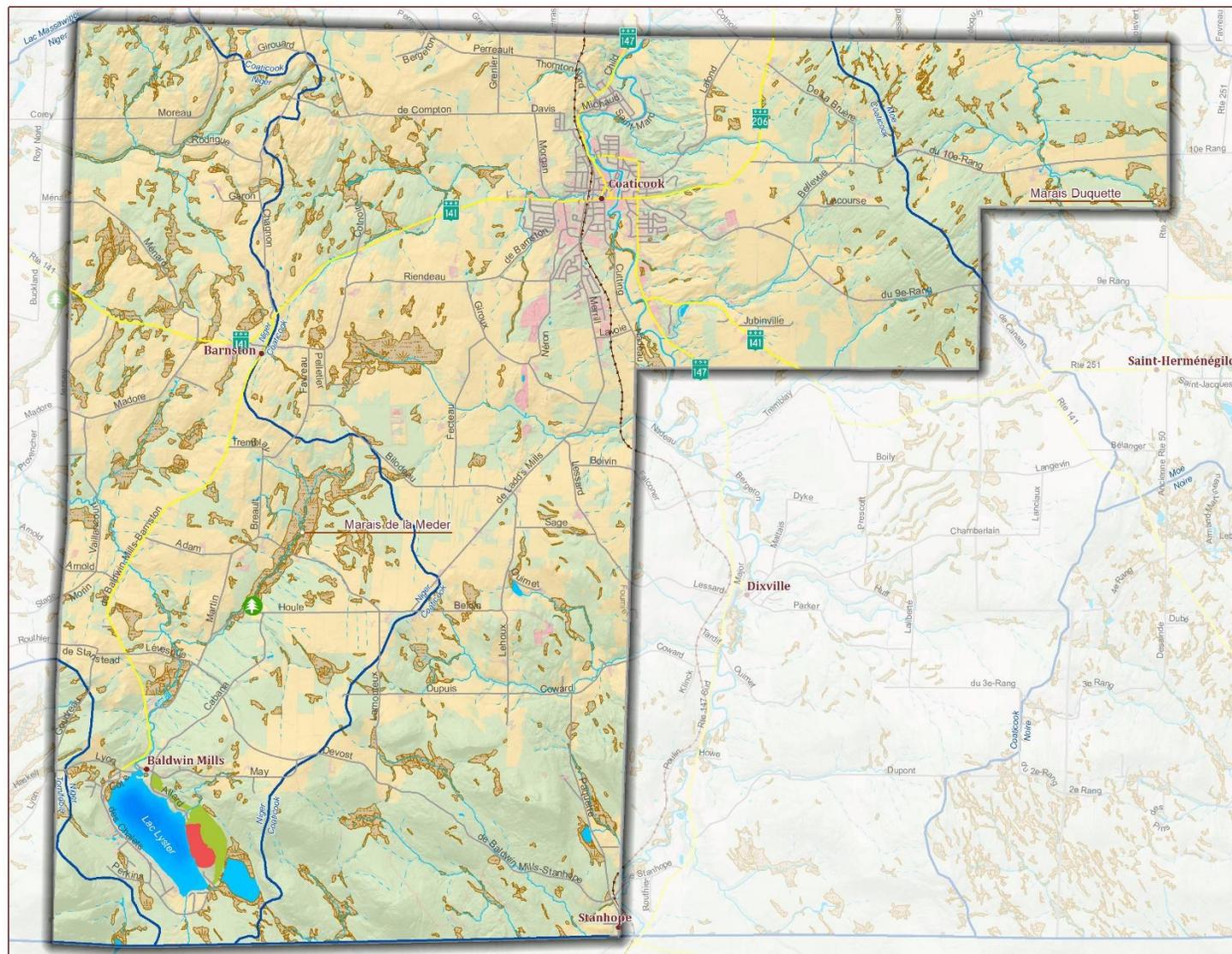
Le parc Harold F. Baldwin, qui inclut le mont Pinnacle, est d'une superficie d'environ 63 ha. Le mont Pinnacle, d'une altitude de 665 m, est entouré du lac Lyster et du petit lac Baldwin. Un réseau de sentiers publics à l'intérieur du parc constitue un important attrait touristique régional (Parc Harold F. Baldwin, 2022).

Le réseau hydrographique de la ville de Coaticook comprend les bassins versants des rivières Coaticook et Niger, ainsi qu'une partie du bassin versant de la rivière Moe. La rivière Coaticook et le ruisseau Pratt ont été responsables d'inondations dans les dernières années. Au sud, le lac Lyster (1,88 km²) est la source de la rivière Niger qui se déverse dans la rivière Tomifobia. Le lac Lyster est un attrait touristique important de Coaticook. La qualité de son eau est très bonne et sa

plage s'est fait attribuer la cote A en 2021 (Ville de Coaticook, 2021). À l'inverse, la rivière Coaticook et le ruisseau Pratt obtiennent de moins bons résultats de qualité de l'eau (acceptable pour les activités nautiques, mais pas pour la baignade).

5.2.1 Milieux naturels et biodiversité : quelques constats

- Peu de données sont disponibles sur l'état de la biodiversité et la présence d'espèces à statut particulier.
- La Ville de Coaticook s'est engagée à protéger l'aire de nidification du faucon pèlerin au mont Pinnacle (Ville de Coaticook, 2022b). D'autres espèces d'oiseaux à statut particulier, comme le martinet ramoneur, ont également été observées sur le territoire par des ornithologues amateurs (Tourisme Coaticook, 2023).
- Malgré la présence de 21 ha de milieux humides, il n'y a que 0,37 km² d'aires protégées à Coaticook. Les aires protégées occupent 0,16 % du territoire coaticookois.
- Le marais de la Meder possède un statut de milieu humide d'intérêt régional et a fait l'objet d'un travail de restauration, de 2014 à 2022, grâce à la collaboration de la MRC, de la Ville de Coaticook et d'autres partenaires.
- Plusieurs tronçons de rivières et ruisseaux ont été identifiés « à restaurer » dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC.
- Le développement du réseau canotable l'Aquaticook est limité pour des raisons de qualité de l'eau.
- De nombreux épisodes d'inondations ont eu des impacts importants (bris d'infrastructures, surverses des eaux usées, etc.). Le nombre d'inondations pourrait augmenter dans le contexte des changements climatiques.
- Le myriophylle à épis est présent dans le lac Lyster et le petit lac Baldwin. La moule zébrée est observée dans plusieurs plans d'eau et cours d'eau de la région. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) menace l'intégrité écologique des écosystèmes.
- On peut anticiper une baisse à court terme du couvert forestier vu l'abattage de nombreux frênes sur le territoire, notamment dans les parcs et espaces municipaux, en raison de la progression de l'agrile du frêne.
- Il y a présence d'îlots de chaleur au centre-ville de Coaticook.



Légende

Utilisation du sol

- Territoire anthropique
- Territoire agricole
- Territoire naturel

Transport

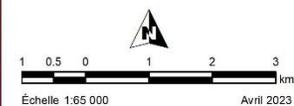
- Route principale
- Route locale
- Voie ferrée

Milieu humide et hydrique

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Milieu humide potentiel
- Limite de bassin versant

Élément floristique et faunique

- Écosystème forestier exceptionnel
- Habitat du faucon pèlerin
- Parc Harold F. Baldwin



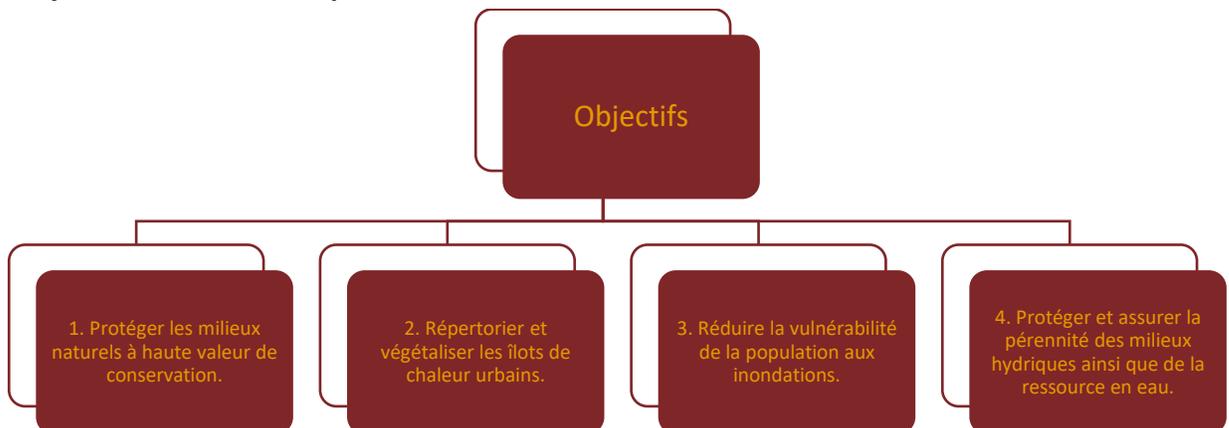
Projection: NAD83 MTM 7
Sources: AQ, BDTQ, MFFP, CIC
Réalisation: MRC de Coaticook, Service de l'aménagement
Sébastien Martin, géomaticien
Ref: COA_2022-10_PolitiqueEnviro_005 Format 11x17

Figure 5.1 Carte des milieux naturels de la ville de Coaticook

5.2.2 Points d'appui de la politique : quelques bons coups

- Dans son Plan d'urbanisme, la Ville de Coaticook s'est engagée à adopter des mesures de protection des rives et du littoral de la rivière Coaticook, incluant l'acquisition de terrains et de droits de passage en bordure de la rivière (Ville de Coaticook, 2022b).
- La Patrouille bleue assure une surveillance au lac Lyster. Les membres de la Patrouille informent les plaisanciers sur la réglementation en vigueur (code de conduite sur le lac, lavage des embarcations, évitement des herbiers de myriophylle à épis).
- La lutte aux EEE a débuté. Les personnes fréquentant le parc Harold F. Baldwin sont informées de la présence de myriophylle à épis dans le lac Lyster. L'Administration du parc aimerait également sensibiliser les usagers du parc quant à la présence de la renouée du Japon, de la salicaire pourpre et du nerprun au mont Pinacle.
- La Ville de Coaticook effectue l'arrachage manuel des petits herbiers de myriophylle à épis dans le lac Lyster. Les deux plus grands herbiers sont délimités chaque année afin d'assurer un suivi de leur progression.
- La Ville de Coaticook s'est engagée à reconnaître les marais de la Meder et Duquette comme des territoires de conservation (Ville de Coaticook, 2022b).
- La Ville de Coaticook a réalisé la construction d'un bassin de rétention sur le ruisseau Pratt, assorti de mesures de sensibilisation et de repères de crue pour souligner l'ampleur des inondations passées.
- Dans le cadre d'un projet de renaturation des berges en 2019-2020, une collaboration entre la Ville de Coaticook et l'Association pour la protection du lac Lyster (APPL) a permis la plantation de 3 055 arbustes sur 90 propriétés riveraines (66 % des riverains) en plus des plantations sur les terrains appartenant à la Ville.

5.2.3 Objectifs en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité



5.3 Économie circulaire et consommation locale

L'économie circulaire s'intéresse au cycle de vie des produits. Ce concept est intimement lié à nos modes de consommation. Choisir d'encourager les productions locales, privilégier des biens recyclables et réduire sa consommation sont toutes des actions pouvant avoir un impact positif sur l'économie régionale et sur la gestion des matières résiduelles.

Quelques mots sur le concept d'économie circulaire

L'économie circulaire est un nouveau modèle en opposition à celui de « l'économie linéaire » dans lequel un bien est produit, consommé, puis jeté. L'économie circulaire implique :

- De repenser nos modes de production-consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent;
- D'optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

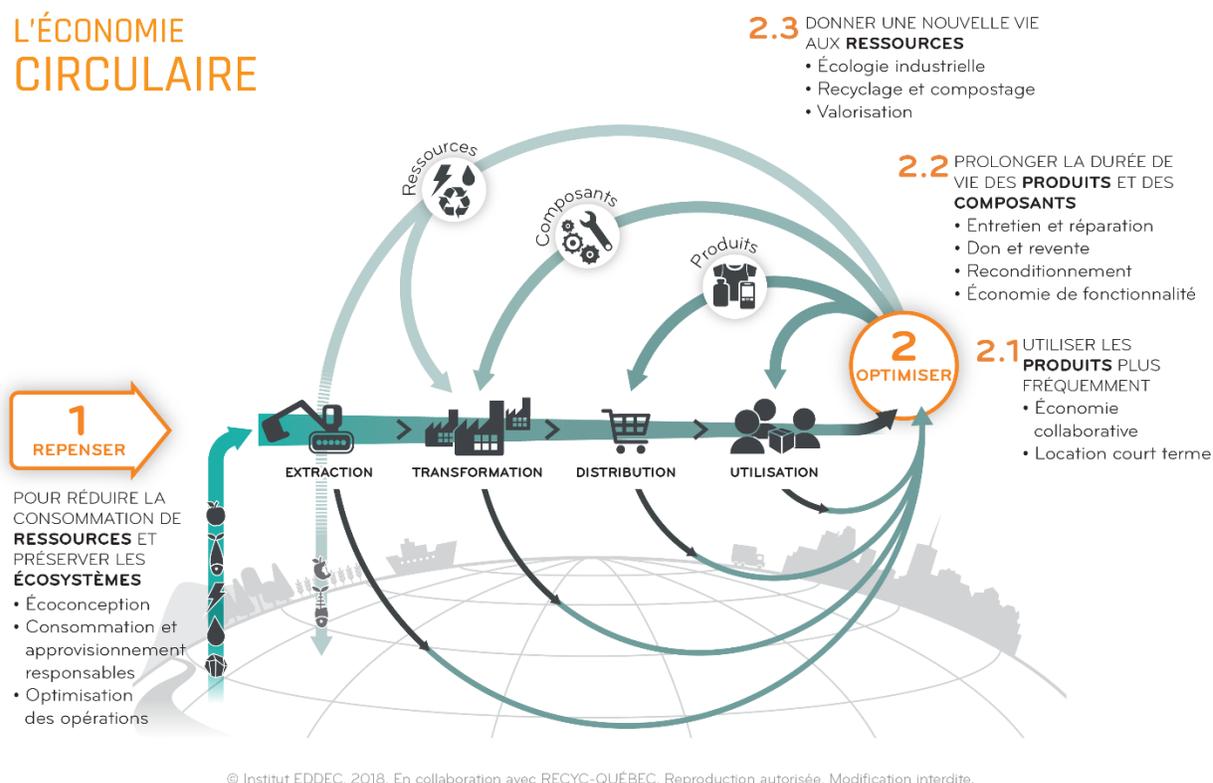


Figure 5.2 Schéma conceptuel de l'économie circulaire (tiré de Recyc-Québec, 2023)

Dans le cadre de cette politique, le concept d'économie peut se traduire par des actions de la Ville et des membres de la communauté visant à maximiser les possibilités de réemploi, de réutilisation et de recyclage à haute valeur ajoutée, d'approvisionnement local et de choix de matériaux.

Portrait de la gestion des matières résiduelles

La collecte à trois voies est implantée depuis 2008 à Coaticook et vise autant le secteur résidentiel que les secteurs industriel, commercial et institutionnel. Les déchets de la ville de Coaticook sont acheminés au lieu d'enfouissement technique exploité par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC). Les matières putrescibles sont acheminées à la plateforme de compostage de la RIGDSC. Ces deux sites se trouvent sur le territoire de Coaticook. Les matières recyclables sont quant à elles acheminées au site de la Régie de récupération de l'Estrie, à Sherbrooke.

La fréquence des collectes de déchets a été réduite à une fois par mois afin de favoriser les autres filières de récupération. Il n'y a plus de collecte de gros rebuts depuis que la Ville a une entente avec la Ressourcerie des Frontières pour un service de collecte à domicile. La MRC offre aussi la collecte des plastiques agricoles.

L'entreprise d'économie sociale la Ressourcerie des Frontières récupère plus de 800 tonnes de matières annuellement, dont 221 tonnes à Coaticook (MRC de Coaticook, 2023). Environ 32 % des matières traitées par cet organisme sont destinées au réemploi et 60 % sont recyclées ou valorisées. Les cloches de récupération de textiles du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook permettent de détourner les vêtements de l'enfouissement. Les résidus encombrants peuvent être acheminés à l'écocentre de Coaticook ou récupérés via le service de collecte de la Ressourcerie (ententes municipales).

Les citoyens peuvent également apporter leurs matières résiduelles et résidus domestiques dangereux (RDD) au nouvel écocentre permanent de Coaticook, à la RIGDSC ou au dépôt de la Ressourcerie.

Pour réduire la production de déchets et encourager l'économie locale, il est impératif d'agir sur les modes de consommation pour favoriser les circuits courts. La présence sur le territoire de nombreux producteurs et transformateurs représente une occasion de bâtir un système agroalimentaire durable coaticookois. La MRC s'engage déjà en ce sens en soutenant les initiatives de promotion et de mise en marché de produits locaux.

5.3.1 Matières résiduelles et consommation : quelques constats

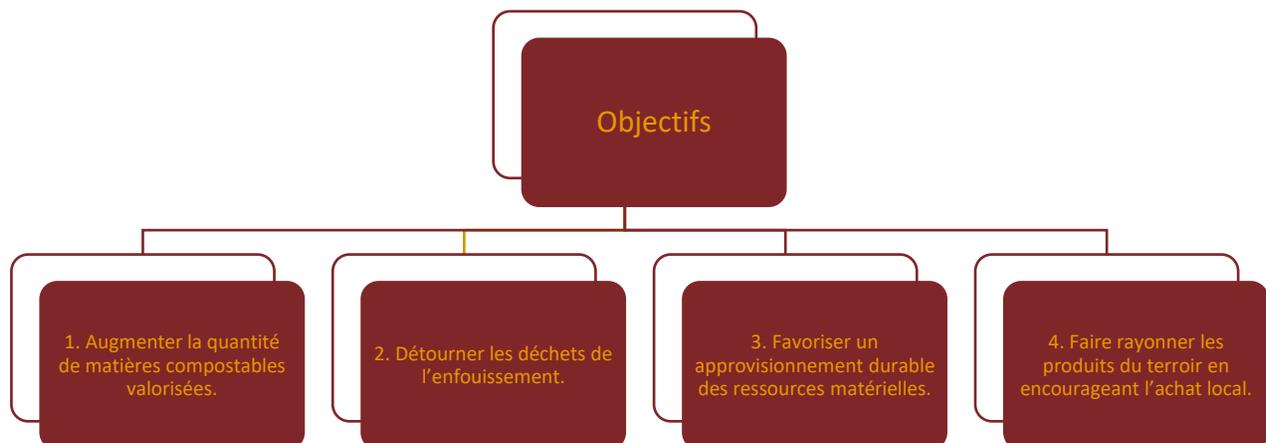
- Selon l'inventaire des GES de 2010, la gestion des déchets était responsable de 10 % des émissions de GES de la communauté (Enviro-accès, 2011).
- À Coaticook, 476 kg/personne de matières résiduelles totales ont été générés et 182 kg/personne ont été enfouis en 2023. Peu de mesures de sensibilisation à la consommation responsable ou de réduction à la source ont été mises en place par la Ville.

- La quantité de matières organiques récupérée est stable (123 kg/personne en 2021 et en 2023), mais il reste un grand potentiel de valorisation. Selon le PGMR de la MRC (MRC de Coaticook, 2022), 92 % des bacs de déchets de la MRC contiennent des matières compostables.
- La municipalité ne compte pas d'épicerie en vrac sur son territoire, mais on y trouve quelques boutiques de seconde main et plusieurs marchés locaux.
- Coaticook est reconnue pour la vitalité et la diversité de son offre agricole, mais n'a pas de stratégie en place pour stimuler l'achat local ou les circuits courts.

5.3.2 Points d'appui de la politique : quelques bons coups

- La collecte à trois voies est implantée depuis longtemps et une régie intermunicipale assure la valorisation des matières putrescibles et l'élimination des déchets ultimes.
- La Ressourcerie des Frontières permet le réemploi d'une quantité importante de biens de consommation.
- Le dynamisme du pôle constitué du Cégep de Sherbrooke, du Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) et du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) pourrait contribuer à faire rayonner davantage la ville de Coaticook en tant que communauté sensible au développement de l'autonomie alimentaire.
- Un nouvel écocentre est en activité depuis novembre 2024. Les tubulures acéricoles y sont récupérées, ainsi que divers plastiques agricoles et une panoplie d'autres matières.

5.3.3 Objectifs en matière de gestion des matières résiduelles et de consommation



5.4 Gouvernance municipale

Par ses décisions et ses choix opérationnels, l'Administration municipale a beaucoup d'influence sur la qualité de l'environnement de son territoire et du milieu de vie de ses citoyens. Dans une perspective d'amélioration continue et par souci d'exemplarité, la Ville va maintenir ses efforts et poursuivre la mise sur pied de projets pour assurer une gestion durable de ses activités et de son territoire.

La Ville de Coaticook s'est déjà engagée dans la réalisation d'actions à portée environnementale de son Plan de développement. Elle a notamment mis sur pied un Comité environnement en 2021 et embauché sa première ressource en environnement en 2022. Deux élus, dont le maire, font partie du Comité environnement. Par sa responsabilité de suivi de la Politique environnementale, ce comité tient un rôle de recommandation auprès du conseil municipal.

Les différents services de la Ville, notamment le Service de l'urbanisme et les Services extérieurs, travailleront de concert avec la Division environnement afin de mettre en œuvre les actions de la Politique. Dorénavant, les projets devront être pensés de façon intégrée afin de trouver un équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement.

5.4.1 Gouvernance municipale : quelques constats

- Un comité environnement est en place afin d'effectuer la surveillance et la mise à jour du plan d'action de cette Politique.
- Les différents services de la Ville n'ont pas de formation de base ou d'engagements précis en matière d'environnement.
- Malgré des réalisations concrètes, la Ville n'a pas mis en place de système de suivi de données ou d'indicateurs par rapport à ses plans d'action (p. ex., bilan des émissions de GES).
- Il n'y a pas de constance ou de stratégie de communication environnementale auprès de la population.
- Un budget consacré à l'environnement n'est pas fixé annuellement.

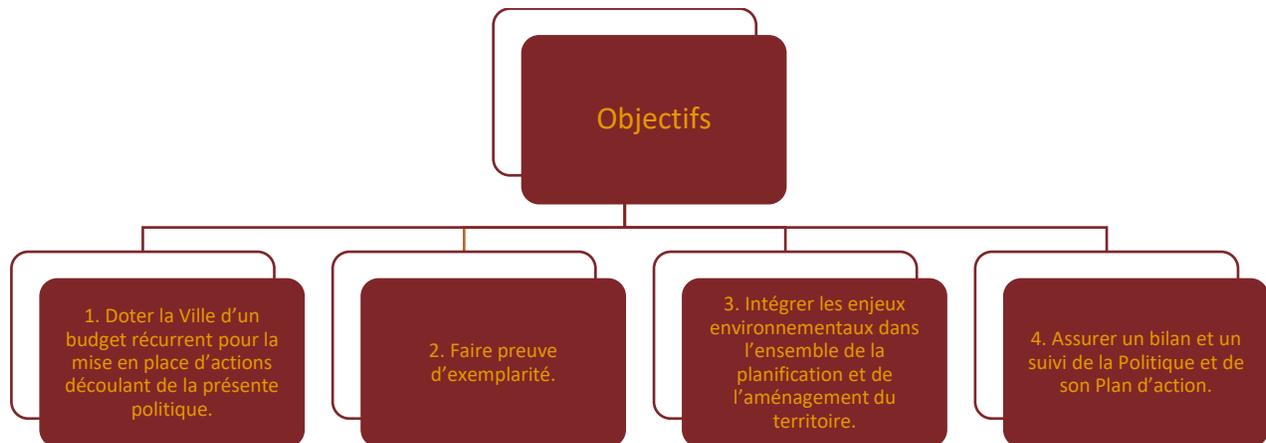
5.4.2 Points d'appui de la Politique : quelques bons coups

- Le processus de consultation publique qui a mené au Plan de développement 2020-2024 démontre le souci environnemental de la population (Cliche, 4 novembre 2021).
- Plusieurs engagements de l'Administration municipale envers l'amélioration de l'état de l'environnement et la lutte aux changements climatiques sont inscrits au Plan de

développement.

- L'embauche d'une première ressource en environnement à temps partiel (puis à temps plein à partir de 2023) et la création du Comité environnement en juillet 2021.

5.4.3 Objectifs en matière de gouvernance municipale



6. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La Politique environnementale de la Ville de Coaticook et son Plan d'action décrivent l'engagement du conseil municipal et de tous les services municipaux envers la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la qualité de vie de la population. La Ville s'engage à déployer les efforts requis et réunir les conditions nécessaires en matière de ressources techniques, financières et humaines pour réaliser les actions stipulées dans le Plan d'action.

Le suivi du Plan d'action de la Politique environnementale sera assuré par la ressource en environnement. Les personnes mandatées pour la réalisation des actions sont indiquées dans le Plan d'action. Ces personnes seront responsables d'assurer les liens avec les différents services municipaux impliqués dans les actions. Un bilan annuel des actions réalisées sera présenté aux membres du Comité environnement afin de présenter l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action et de discuter des actions à privilégier pour chaque année à venir jusqu'à l'échéance de la Politique.

RÉFÉRENCES

- Cliche, V. (4 novembre 2021). « L'environnement au cœur des actions du Plan de développement de la Ville de Coaticook », *Le Progrès de Coaticook*.
<https://www.leprogres.net/actualites/lenvironnement-au-coeur-des-actions-du-plan-de-developpement-de-la-ville-de-coaticook/>
- Enviro-access. (2011). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Coaticook. 2010*. <http://www.enviroaccess.ca/expert-conseil/files/2013/05/Rapport-dinventaire-GES-Coaticook.pdf>
- MAMH. (2010). *Répertoire des municipalités*. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/44037/>
- MAMH. (2025). *Profil financier édition 2023-2024 Coaticook*.
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/documentsfinanciersweb/Profil-financier-2023-2024-44037.pdf>
- MELCCFP. (2022). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990*.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/inventaire-ges-1990-2020.pdf>
- MRC de Coaticook. (2018a). *Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 2016-2031*. https://mrcdecoaticook.qc.ca/SADD/SADD%20Complet_decembre%202018.pdf
- MRC de Coaticook. (2018b). *Diagnostic de territoire. Novembre 2018*.
<https://www.coaticook.ca/upload/DOCUMENTS/Plan-de-developpement/Diagnostic-territoire-Ville-de-Coaticook.pdf>
- MRC de Coaticook. (2020). *Plan de développement du transport collectif. Mise à jour – Septembre 2020*. https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/votre-mrc/documents/Plan%20de%20developpement%20septembre%202020_Final.pdf
- MRC de Coaticook. (2022). *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook 2022-2028*. https://mrcdecoaticook.qc.ca/Documentation/PGMR_2022-2028_vf.pdf
- MRC de Coaticook. (2023). *Rapport annuel de gestion des matières résiduelles — 2021 Incluant les boues de fosses septiques MRC de Coaticook*.
https://mrcdecoaticook.qc.ca/Documentation/Rapport_annuel_GMR_2021.pdf
- Ouranos. (2023). *Portraits climatiques. Estrie*.
https://portraits.ouranos.ca/fr/spatial?a=0&c=0&discrete=1&e=CMIP6&i=tg_mean&p=50&r=admin007&s=annual&scen=ssp370&w=0&yr=2071
- Parc Harold F. Baldwin (2022). *Le parc et sa mission*. <https://parchfbaldwin.com/le-parc-et-sa>

mission

Recyc-Québec. (2023). *L'économie circulaire, une priorité*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire/>

Statistique Canada. (2021). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Résultats pour Coaticook*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=coaticook&DGUIDlist=2021A00032444,2021A00052444037&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>

Taxi 300 Coaticook. (2022). *Accueil*. <http://taxi300coaticook.com/>

Tourisme Coaticook (2023). *Site web ornithologique. Liste des espèces de la région*. <https://www.tourismecoaticook.qc.ca/ornithologie/fr/liste/index.html>

Ville de Coaticook. (2021). *La Patrouille bleue du lac Lyster. Rapport d'activité 2021*.

Ville de Coaticook. (2022a). *Portrait de Coaticook*. <https://www.coaticook.ca/fr/ville/portrait-de-la-ville.php>

Ville de Coaticook. (2022b). *Plan d'urbanisme. Règlement numéro 6-10-1 (2022)*. [https://www.coaticook.ca/upload/DOCUMENTS/Permis-Reglements/plan%20d'urbanisme%20\(r%C3%A8gl.%206-10-1\)%20adoption%20mai%202022.pdf](https://www.coaticook.ca/upload/DOCUMENTS/Permis-Reglements/plan%20d'urbanisme%20(r%C3%A8gl.%206-10-1)%20adoption%20mai%202022.pdf)

